

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2241

27 juillet 2016

SOMMAIRE

Amami Holding S.A.	107528	Nospar S.A.	107545
AR	107531	Ortex S.A.	107545
Cidron Delfi S.à r.l.	107531	PAH Luxembourg 2 Sàrl	107546
CJ Invest Services	107537	PHC Restauration S.à r.l.	107552
Duchy Investments S.à r.l.	107523	Robeco Global Total Return Bond Fund	107550
FG Euro Green Luxembourg S.à r.l.	107539	Sabado Westend Investments S.à r.l.	107548
HBC Global Properties Luxembourg II S.à r.l.	107552	Sagasta Corporate Finance S.à r.l.	107550
HBS Sally Luxembourg Holding II Company S.à r.l.	107552	Selectum SICAV - SIF	107551
J'M Coiffure	107542	Services & Solutions	107552
Les Cottages du Sud S.A.	107544	Sky (Logistics) Topco S.à r.l.	107551
Losch Claude S.à r.l.	107544	Sova S.A.	107551
LSF7 Silverstone Holdings S.à r.l.	107544	T.L.O. Diana S.A.	107522
Movil Wave	107551	Windermere Private Placement I S.A.	107523
NEIF II Holding S.à r.l.	107534	Wool Luxco S.à r.l.	107526
NEIF II Vital Office S.à r.l.	107528	Xinxing Pipes (Lux) S.à r.l.	107552
Nizo Investments S.A.	107544	Yangtze Solar Power (Luxembourg) Invest- ment S.A.	107552

T.L.O. Diana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 63.647.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Im Jahre zweitausendsechzehn, den dreizehnten Mai.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN mit dem Amtswohnsitz zu Niederanven.

Versammelten sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung die Gesellschafter, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft „T.L.O. DIANA S.A.“, in Liquidation, (die „Gesellschaft“) mit Sitz in L- 1445 Strassen, 3, Rue Thomas Edison, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 63647. Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Léon Thomas genannt Tom Metzler, mit damaligem Amtssitz in Luxemburg-Bonneweg, am 13. März 1998, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 430 vom 15. Juni 1998. Die Satzung wurde abgeändert durch den Notar Léon Thomas genannt Tom Metzler, vorgeannt, am 14. Oktober 1999 veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 969 vom 17. Dezember 1999. Die Gesellschaft wurde in Liquidation gesetzt, auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch den Notar Léon Thomas genannt Tom Metzler, vorgeannt am 5. März 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 662 vom 36. März 2009.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Vincenzo LOGRILLO, Direktor, beruflich wohnhaft in L-1445 Strassen, 3, Rue Thomas Edison.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herr Jean-Pierre Dias, Angestellter, beruflich wohnhaft in Senningerberg.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Vincenzo LOGRILLO, vorgeannt.

Der Vorsitzende stellt unter der Zustimmung der Versammlung fest:

1. Die Gesellschafter sowie deren etwaige bevollmächtigte Vertreter sind unter der Stückzahl der vertretenen Anteile auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

2. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Gesellschaftskapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Gesellschafter bekannt ist, zu beschliessen.

Die von den Parteien und dem instrumentierenden Notar „ne varietur“ unterzeichneten etwaigen Vollmachten der vertretenen Gesellschafter, bleiben gegenwärtiger Urkunde, mit welcher sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

3. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung

- a) Vorlesung des Berichtes des Liquidators.
- b) Entlastung für den Liquidator.
- c) Vorlesung des Berichtes des Kommissars der Liquidation.
- d) Entlastung für den Kommissar der Liquidation.
- e) Abschliessung der Liquidation und Beschluss des Ortes in welchem die Bücher der aufgelösten Gesellschaft während fünf Jahren hinterlegt bleiben.
- f) Verschiedenes.

Gemäss der Tagesordnung haben die Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

Bericht des Liquidators

Die Versammlung nimmt den Bericht des Liquidators Herrn Vincenzo LOGRILLO, vorgeannt, zur Kenntnis, welcher ernannt wurde, laut Urkunde aufgenommen durch den Notar Léon Thomas genannt Tom Metzler, mit damaligem Amtssitz in Luxemburg-Bonneweg, am 5. März 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 662 vom 36. März 2009.

Bericht des Kommissars der Liquidation

Die Versammlung nimmt den Bericht des Kommissars der Liquidation, Herr Jean Reuter, Wirtschaftsprüfer, beruflich wohnhaft in 3 Rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg, zur Kenntnis, um diesen Bericht soeben gelesen zu haben, und welcher Letzterer dieser Urkunde beigegeben bleibt.

Entlastung des Liquidators und des Kommissars der Liquidation.

Die Versammlung nimmt den Bericht des Kommissars der Liquidation an, und erteilt ihm Entlastung für die Ausübung seines Mandates.

Die Versammlung nimmt den Bericht des Liquidators sowie die Liquidationskonten an, und erteilt ihm Entlastung für die Ausübung seines Mandates.

Bezeichnung des Ortes in welchem die Geschäftsbücher hinterlegt bleiben.

Die Versammlung beschliesst dass die Geschäftsbücher während dem Zeitraum von fünf Jahren am früheren Gesellschaftssitz der Gesellschaft verbleiben.

Abschliessung der Liquidation

Die Versammlung erklärt die Liquidation der Gesellschaft für abgeschlossen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Senningerberg am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Vincenzo Logrillo, Jean-Pierre Dias, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 24 mai 2016. 1LAC / 2016 / 16603. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 27. Mai 2016.

Référence de publication: 2016117551/70.

(160091479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

Windermere Private Placement I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.581.

Les décisions suivantes ont été prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 10 mai 2016:

- acceptation de la démission de Madame Marketa Stranska en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 5 mai 2016;

- nomination, en tant que nouvel administrateur de la Société, de Monsieur Shehzaad Atchia, né le 22 mai 1982, à Curepipe (Ile Maurice) et ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 5 mai 2016. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est depuis le 5 mai 2016 composé des administrateurs suivants:

- Monsieur Shehzaad Atchia;
- Madame Maud Meyer; et
- Monsieur Fabrice Rota.

Luxembourg, le 25 mai 2016.

Pour la Société

Shehzaad Atchia

Administrateur

Référence de publication: 2016117619/23.

(160091334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

Duchy Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.282.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-ninth day of April.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les Bains, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Crédit Suisse Investments (Nederland) B.V., private limited liability company (besloten vennootschap) organised and existing under Dutch laws, having its official seat in Amsterdam, the Netherlands, and its office address at Honthortstraat 19, 1071 DC Amsterdam, the Netherlands and registered with the Commercial Register under the number 30212473,

duly represented by Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy under private seal given on 21 April 2016.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of Duchy Investments S.à r.l. a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number 109.282 (the “Company”) incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, on 6 July 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1159 on 7 November 2005. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, dated 7 February 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 900 on 16 May 2007.

The appearing party, representing the whole corporate capital of the Company, requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the currency of the share capital of the Company which is of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) from euro (EUR) to US dollar (USD) at the exchange rate published by Bloomberg as at 29 April 2016, i.e. one Euro (EUR 1) being equivalent to one U.S. Dollar and one thousand three hundred seventy-nine (USD 1.1379), and to convert all accounts in the books of the Company from Euro into US dollar.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change the nominal value of the shares of the Company from hundred euro (EUR 100) each to hundred US dollar (USD 100) each.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to restate the share capital of the Company, which is henceforth in the amount of thirty-one thousand US dollar (USD 31,000) and to reset the number of shares of the Company, which is henceforth three hundred ten (310) shares, having a par value of hundred US dollar (USD 100) each, the surplus resulting from the conversion of the shares of the Company from euros (EUR) to US dollar, in the aggregate amount of four thousand two hundred seventy-four US dollar and ninety cents (USD 4,274.90) to be allocated to the share premium reserve account of the Company.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Company's articles of incorporation as follows:

“ **Art. 5.** The Company's corporate capital is fixed at thirty-one thousand US dollar (USD 31,000) represented by three hundred ten (310) shares in registered form with a par value of one hundred US dollar (USD 100) each, all subscribed and fully paid.”

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company to the amendment of the share register of the Company.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Whereof the present deed is drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder of the party appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-neuvième jour du mois d'avril,
par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Crédit Suisse Investments (Nederland) B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap) de droit néerlandais, ayant son siège statutaire à Amsterdam, Pays-Bas, et son adresse à Honthortstraat 19, 1071 DC Amsterdam, Pays-Bas, et enregistrée au Registre Commercial sous le numéro 30212473,

dûment représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 avril 2016.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Duchy Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 109.282 (ci-après la "Société"), constituée suivant acte de Jean-Maître Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Luxembourg en date du 6 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1159 le 7 novembre 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 7 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 900 le 16 mai 2007.

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la devise du capital social de la Société qui est de trente-et-un mille euro (EUR 31.000) de euro (EUR) en dollar américain (USD) au taux de change publié par Bloomberg le 29 avril 2016; i.e. un euro (EUR 1) équivaut à un dollars américain et mille trois cents soixantedix-neuf (USD 1,1379), et de convertir tous les comptes dans les livres de la Société de l'euro au dollar américain.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de changer la valeur nominale des parts sociales de la Société de cent euro (EUR 100) chacune à cent dollars américain (USD 100) chacune.

Troisième résolution

Suite aux précédentes résolutions, l'Associé Unique décide de modifier le capital social de la Société, qui est dorénavant d'un montant trente-et-un mille dollars américain (USD 31.000), et de réinitialiser le nombre de parts sociales de la Société, qui est désormais de trois cent dix (310) parts sociales ayant une valeur nominale de cent dollars américain (USD 100) chacune, le surplus résultant de la conversion en dollars américain (USD) des parts sociales en euros (EUR) de la Société, pour un montant total de quatre mille deux cents soixante-quatorze dollars américain et quatre-vingt-dix centimes (USD 4.274,90), devant être affecté au compte de prime d'émission de la Société.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 5 des statuts de la Société, dont la formulation sera désormais la suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-et-un mille dollars américain (USD 31.000), représenté par trois cent dix (310) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent dollars américain (USD 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de prendre en compte les changements effectués ci-dessus, d'habiliter et d'autoriser n'importe lequel des gérants de la Société, chacun pouvant agir individuellement, à procéder, au nom de la Société à la modification du registre des associés de la Société.

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, le mandataire des comparantes a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 6 mai 2016. GAC/2016/3605. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 30 mai 2016.

Référence de publication: 2016117799/123.

(160092391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2016.

Wool Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 159.795.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

TRITON MASTERLUXCO 3 S.à r.l., a private limited company, having its registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg and registered at the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B143.926,

here represented by Mrs Alexandra FUENTES, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo in L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on November 2nd, 2015.

Which proxy, after signature “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, is the only shareholder (the “Sole Shareholder”), of “Wool Luxco S.à r.l.” a private limited liability corporation with registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 159.795 (the “Company”), incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Rambrouch, on March 21st, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1415 dated on June 29th, 2011. These Articles of Association have been amended for the last time on December 23rd, 2011 by a deed of Maître Edouard DELOSCH, prenamed, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 628, on March 9th, 2012.

All the one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, representing the entire subscribed capital of the Company amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) are duly present or represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda. The Sole Shareholder present or represented declares that they he has due notice of, and has been duly informed of the agenda prior to the Meeting.

The agenda of the meeting is the following:

- 1) Decision to liquidate the Company;
- 2) Discharge to the board of managers;
- 3) Appointment of a liquidator and definition of his responsibilities;
- 4) Miscellaneous.

Based on the aforesaid agenda, the following resolution were taken by the Sole Shareholder:

First resolution

The Sole Shareholder decides to dissolve the Company and to voluntary put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the managers of the Company for the period from the transfer of the principal place of business, principal establishment, central administration and place of effective management of the Company to the Grand-Duchy of Luxembourg, until today.

The Sole Shareholder resolves to waive any claim which the Company may have against the managers of the Company arising as a result of its management of the Company, and to grant him full discharge for the accomplishment of its mandate until today.

Third resolution

The Sole Shareholder appoints as liquidator “C.G. Consulting”, a limited liability company (société anonyme) organized under Luxembourg law, having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 102.188 (the “Liquidator”).

The Liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of August 10th, 1915 (the “Law”). The Liquidator can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders’ meeting in the cases where it is required.

The Liquidator will be empowered to distribute the assets in specie and will be empowered to make an interim dividend to the Sole Shareholder, which interim dividend may be affected by way of endorsement of any promissory note(s) in the possession of the Company to the Sole Shareholder.

The Liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

The Liquidator can, under its own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxies parts of its powers which will be defined and for the duration fixed by itself.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

WHEREOF, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the mandatory, he signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction française

L’an deux mille quinze, le vingt-deux décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

TRITON MASTERLUXCO 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B143.926,

ici représentée par Madame Alexandra FUENTES, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d’une procuration délivrée à Luxembourg le 2 novembre 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare être l’unique associé (l’«Associé Unique») de la société à responsabilité limitée «Wool Luxco S.à r.l.», avec siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 159.795 (la «Société»), constitué suivant acte reçu par Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch en date du 21 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1415 du 29 juin 2011. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 23 décembre 2011, suivant acte reçu par Maître Edouard DELOSCH, prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 628 du 9 mars 2012.

Toutes les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d’un centime d’euro (EUR 0,01) chacune, représentant la totalité du capital souscrit de la Société de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) sont présentes ou représentées à l’assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l’ordre du jour. L’associé unique présent ou représenté déclare avoir été dûment convoqué à l’Assemblée et informé de l’ordre du jour.

Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Décisions sur la mise en liquidation de la Société;
- 2) Décharge au conseil de gérance;
- 3) Nomination d’un liquidateur et définition de ses responsabilités;
- 4) Divers.

Suite à cet ordre du jour, les résolutions suivantes ont été prises par l’associé unique:

Première résolution

L’Associé Unique décide la dissolution de la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de reconnaître, approuver, ratifier et adopter les actions prises par les gérants de la Société pour la période allant du transfert du lieu d'activités, établissement principal, l'administration centrale et le lieu de gestion effective de la Société au Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à aujourd'hui.

L'Associé Unique décide de renoncer à toute réclamation que la Société peut exercer contre les gérants de la Société découlant de la gestion de la Société, et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'accomplissement de son mandat jusqu'à aujourd'hui.

Troisième résolution

L'Associé Unique désigne comme liquidateur «C.G. Consulting», une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 102.188 (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la «Loi»). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur a le droit de distribuer les actifs en espèces et également de verser à l'Associé Unique dans l'intérêt de la société des avances sur le produit de la liquidation, lesquelles distributions d'avances pourront être réalisées par l'endossement de billets à ordre détenus par la Société au profit de son Associé Unique.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Associé Unique décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, à l'Associé Unique de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénoms usuels, états et demeures, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Fuentes et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 06 janvier 2016. 2LAC/2016/307. Reçu douze euros EUR 12,-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2016.

Référence de publication: 2016117620/134.

(160091120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

Amami Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 3-5, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 61.937.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2016.

Référence de publication: 2016117689/10.

(160091753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2016.

NEIF II Vital Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 205.379.

In the year two thousand sixteen, on the twenty-third day of May,

Before us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

NEIF II Holding S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 193.219,

here represented by Mrs Sophie Mathot, Clerc de notaire, professionally residing in Senningerberg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 19 May 2016.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder"), representing the entire share capital of NEIF II VITAL OFFICE S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 205.379, incorporated pursuant to a deed of Me Jacques Kessler, notary residing in Petange, Grand-Duchy of Luxembourg on 17 mars 2016, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereinafter the "Company").

The Sole Shareholder declared having waived any notice requirement and deliberated on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, up to four million three hundred and seventeen thousand five hundred euro (EUR 4,317,500.-) through the issue of four million three hundred and five thousand (4,305,000) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each; subscription and fully payment in cash of all the new shares by the Company's sole shareholder.

2. Amendment of article 5 of the articles of association.

3. Miscellaneous.

The Sole Shareholder required the undersigned notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decided to increase the Company's share capital by an amount of four million three hundred and five thousand euro (EUR 4,305,000) from its current amount of twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, to four million three hundred and seventeen thousand five hundred euro (EUR 4,317,500.-) by the issuance of four million three hundred and five thousand (4,305,000) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

The four million three hundred and five thousand (4,305,000) new shares issued have been subscribed and fully paid up by the Sole Shareholder, aforementioned, entirely by a contribution in cash in an amount of four million three hundred and five thousand euro (EUR 4,305,000), which is at the disposal of the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder decided to amend first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

Art. 5. § 1. "The Company's share capital is set at four million three hundred and seventeen thousand five hundred euro (EUR 4,317,500.-) divided into four million three hundred and seventeen thousand five hundred (4,317,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up."

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at three thousand five hundred euro (EUR 3,500).

Powers

The appearing person, acting in the above stated capacity does hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error (s)) to the present deed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English text and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of appearing party acting in her hereabove stated capacity, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède.

L'an deux mille seize, le vingt-troisième jour du mois de mai,

Par-devant nous, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

NEIF II Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193.219,

ici représentée par Sophie Mathot, Clerc de notaire, résidant professionnellement à Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, à Luxembourg, le 19 mai 2016.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique»), représentant l'intégralité du capital social de NEIF II VITAL OFFICE S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 205.379, constituée selon acte reçu par Me Jacques Kessler, notaire de résidence à Petange, Grand-Duché de Luxembourg en date du 17 mars 2016, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la «Société»).

L'Associé Unique a déclaré avoir renoncé à toute formalité de convocation et a délibéré sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune, jusqu'à un montant de quatre millions trois cent dix-sept mille cinq cents euros (EUR 4.317.500,-) par l'émission de quatre millions trois cent cinq mille (4.305.000) parts sociales d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune; souscription et libération intégrale en espèces des nouvelles parts par l'Associé Unique de la Société.

2. Modification de l'article 5 §1 des statuts de la Société.

3. Divers.

L'Associé Unique requiert le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre millions trois cent cinq mille euros (EUR 4.305.000,-) afin de l'augmenter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune à quatre millions trois cent dix-sept mille cinq cents euros (EUR 4.317.500,-) par l'émission de quatre millions trois cent cinq mille (4.305.000) parts sociales d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Les quatre millions trois cent cinq mille (4.305.000) nouvelles parts sociales émises ont été entièrement souscrites et intégralement payées par l'Associé Unique, susmentionnée, par un apport en numéraire, de telle manière que le montant de quatre millions trois cent cinq mille euros (EUR 4.305.000,-), est maintenant à la disposition de la Société ainsi qu'il l'a été justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. § 1. «Le capital social est fixé à la somme de quatre millions trois cent dix-sept mille cinq cents euros (EUR 4.317.500,-) divisé en quatre millions trois cent dix-sept mille cinq cents (4.317.500) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement souscrites et libérées.»

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ trois mille cinq cents euros (EUR 3.500).

Pouvoirs

La personne comparante es qualité qu'elle agit donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

Dont acte, passé à Senningerberg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante es qualité qu'il agit connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Sophie Mathot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 24 mai 2016. 1LAC / 2016 / 16635. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Senningerberg, le 27 mai 2016.

Référence de publication: 2016118071/126.

(160092401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2016.

AR, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 150.845.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2016117693/10.

(160092396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2016.

Cidron Delfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 3.592.092,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 157.774.

In the year two thousand and sixteen, on the nineteenth day of April

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of Cidron Delfi S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 7 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157.774, incorporated by deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on December 15, 2010, published in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations) number 290, page 13908 on February 11, 2011 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, on March 27, 2015, published in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations) number 1600 page 76780 on June 29, 2015.

The Meeting elected Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, as chairman of the Meeting (the "Chairman"). The Chairman appointed Marisa GOMES, private employee, residing professionally in Pétange, as secretary of the Meeting (the "Secretary"). The Meeting elected Marisa GOMES, private employee, residing professionally in Pétange, as scrutineer of the Meeting (the "Scrutineer").

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the "Bureau". The shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list established by the members of the Bureau which will remain attached to the present deed.

The attendance list is signed by the proxyholder who represents the shareholders, and the members of the Bureau. The powers of attorney of the shareholders represented at the present Meeting, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the members of the Bureau, will remain attached to the present deed. The Bureau having thus been constituted, the Chairman declared and the Meeting recorded that:

It results from the attendance list that the entire share capital of the Company is duly represented at the Meeting.

The Meeting therefore waives the convening notices, considers itself as duly convened and declares to have full knowledge of the purpose of the present resolutions and of the agenda of the Meeting which were communicated to it in advance:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of five hundred thirty-four thousand ninety-two Swedish Kroners (SEK 534,092.-) in order to raise it from its current amount of three million fifty eight thousand Swedish Kroners (SEK 3,058,000.-) to an amount of three million five hundred and ninety-two thousand ninety-two Swedish Kroners (SEK 3,592,092) by the issue of ten million two hundred and seventy-eight thousand eight hundred (10,278,800) Class A1 Ordinary Tracker Shares, ten million seven hundred and eight-two thousand six hundred (10,782,600) Class A1 Tracker Shares, ten million seven hundred and eight-two thousand six hundred (10,782,600) Class B1 Tracker Shares, ten million seven hundred and eight-two thousand six hundred (10,782,600) Class C1 Tracker Shares, and ten million seven hundred and eight-two thousand six hundred (10,782,600) Class D1 Tracker Shares, each having a nominal value of one øre (SEK 0.01) (the “New Shares”), together with share premium;

Subscription for the New Shares by Cidron Delfi Limited, a private company with registered office at 26, Esplanade, JE2 3QA St Helier, Jersey, Channel Island, registered with the Trade Register of Jersey under number 107.100 (“Cidron Delfi”) and fully payment of the New Shares at nominal value, together with a share premium of an aggregate amount of one hundred and fifty-seven million one hundred and sixty-seven thousand nine hundred and forty-one Swedish Kroners and eighty-eight øre (SEK 157,167,941.88), by means of conversion of the reserve account 115 (“prime d’émission et équivalents”) of the Company for an amount of one hundred and fifty-seven million seven hundred and two thousand thirty three Swedish Kroners and eighty-eight øre (SEK 157,702,033.88) based on an interim financial situation of the Company as of the date of the present meeting (or any other date close to such date); and

2. Subsequent amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company, as amended (the “Articles”).

Consequently, on the basis of the above agenda, the Meeting takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting unanimously RESOLVES to increase of the share capital of the Company by an amount of five hundred thirty-four thousand ninety-two Swedish Kroners (SEK 534,092.-) in order to raise it from its current amount of three million fifty eight thousand Swedish Kroners (SEK 3,058,000.-) to an amount of three million five hundred and ninety-two thousand ninety-two Swedish Kroners (SEK 3,592,092) by the issue of the New Shares, together with share premium.

Subscription - Payment

Cidron Delfi, represented as mentioned on the attendance list, DECLARES:

- to subscribe for the New Shares; and
- to fully pay up such New Shares at nominal value, together with a share premium of an aggregate amount of one hundred and fifty-seven million one hundred and sixty-seven thousand nine hundred and forty-one Swedish Kroners and eighty-eight øre (SEK 157,167,941.88), by means of conversion of the reserve account 115 (“prime d’émission et équivalents”) of the Company for an amount of one hundred and fifty-seven million seven hundred and two thousand thirty three Swedish Kroners and eighty-eight øre (SEK 157,702,033.88).

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Meeting unanimously RESOLVES to amend Article 5.1 of the Articles which will henceforth read as follows

“ 5.1. The subscribed and issued share capital of the Company amounts to three million five hundred and ninety-two thousand ninety-two Swedish Kroners (SEK 3,592,092) represented by three hundred and fifty-nine million two hundred and nine thousand two hundred (359,209,200) fully paid Shares divided into two hundred and thirty-four million two hundred and nine thousand two hundred (234,209,200) Class 1 Tracker Shares composed of forty-eight million seven hundred and seventy-eight thousand seven hundred and ninety-six (48,778,796) A1 Ordinary Tracker Shares, forty-six million three hundred and fifty-seven thousand six hundred and one (46,357,601) Class A1 Tracker Shares, forty-six million three hundred and fifty-seven thousand six hundred and one (46,357,601) Class B1 Tracker Shares, forty-six million three hundred and fifty-seven thousand six hundred and one (46,357,601) Class C1 Tracker Shares, forty-six million three hundred and fifty-seven thousand six hundred and one (46,357,601) Class D1 Tracker Shares, and one hundred twenty five million (125,000,000) Class 2 Tracker Shares composed of twenty five million (25,000,000) A2 Ordinary Tracker Shares, twenty five million (25,000,000) Class A2 Tracker Shares, twenty five million (25,000,000), Class B2 Tracker Shares, twenty five million (25,000,000) Class C2 Tracker Shares and twenty five million (25,000,000) Class D2 Tracker Shares, each with a nominal value of one øre (SEK 0.01).”

Déclaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le dix-neuvième jour du mois d'avril.

Par-devant nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des associés de Cidron Delfi S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.774 (la «Société»). La Société a été constituée par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, lequel acte le 15 décembre 2010, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 290 page 13908 le 11 février 2011 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 27 mars 2015 publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1600 page 76780 le 29 juin 2015.

L'Assemblée a élu Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, résidant professionnellement à Pétange, comme président de l'Assemblée (le «Président»). Le Président a désigné Marisa GOMES, employée privée, résidant professionnellement à Pétange, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le «Secrétaire»). L'Assemblée a désigné Marisa GOMES, employée privée, résidant professionnellement à Pétange en tant que scrutateur de l'Assemblée (le «Scrutateur»).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau de l'Assemblée. Les associés présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence établie par les membres du Bureau qui restera annexée au présent acte.

La liste de présence est signée par le mandataire des associés qui représente les associés et par les membres du Bureau. Les procurations des associés représentés à l'Assemblée resteront également annexées au présent acte après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties représentés et les membres du Bureau. Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et l'Assemblée a acté que:

Il résulte de la liste de présence établie que l'intégralité du capital social de la Société est dûment représentée à l'Assemblée.

L'Assemblée renonce par conséquent aux formalités de convocation, se considère comme valablement convoquée et déclare avoir eu connaissance de l'objet des présentes résolutions et de l'ordre du jour de l'Assemblée qui lui ont été communiquées à l'avance.

Ordre du jour

1. Augmentation du capital de la Société d'un montant de cinq cent trente-quatre mille quatre-vingt-douze Couronnes suédoises (SEK 534.092,-) afin de le porter de son montant actuel de trois millions cinquante-huit mille Couronnes suédoises (SEK 3.058.000,-) à un montant de trois millions cinq cent quatre-vingt-douze mille quatre-vingt-douze Couronnes suédoises (SEK 3.592.092) par l'émission de dix millions deux cent soixante-dix-huit mille huit cent (10.278.800) parts sociales ordinaires traçantes de Classe A1, dix millions sept cent quatre-vingt-deux mille six cent (10.782.600) parts sociales traçantes de Classe A1, dix millions sept cent quatre-vingt-deux mille six cent (10.782.600) parts sociales traçantes de Classe B1, dix millions sept cent quatre-vingt-deux mille six cent (10.782.600) parts sociales traçantes de Classe C1 et dix millions sept cent quatre-vingt-deux mille six cent (10.782.600) parts sociales traçantes de Classe D1, ayant chacune une valeur nominale d'un øre (SEK 0.01) (les «Nouvelles Parts Sociales»), ensemble avec une prime d'émission;

Souscription aux Nouvelles Parts Sociales par Cidron Delfi Limited, une société privée ayant son siège social au 26, Esplanade, JE2 3QA St Helier, Jersey, Channel Island, enregistrée au Registre de Commerce de Jersey sous le numéro 107.100 («Cidron Delfi») et libération intégrale de ces Nouvelles Parts Sociales à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de cent cinquante-sept millions cent soixante-sept mille neuf cent quarante-et-une Couronnes suédoises et quatre-vingt-huit øres (SEK 157.167.941,88), par conversion du compte 115 «prime d'émission et équivalents» de la Société pour un montant de cent cinquante-sept millions sept cent deux mille trente-trois Couronnes suédoises et quatre-vingt-huit øres (SEK 157.702.033,88) sur la base des comptes intérimaires de la Société à la date de la présente assemblée (ou autre date proche de cette date); et

2. Modification subséquente de l'Article 5.1 des statuts de la Société tels que modifiés (les «Statuts»)

En conséquence et sur base de l'ordre du jour repris ci-dessus, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq cent trente-quatre mille quatre-vingt-douze Couronnes suédoises (SEK 534.092,-) pour le porter de son montant actuel de trois millions cinquante-huit mille Couronnes suédoises (SEK 3.058.000,-) à un montant de trois millions cinq cent quatre-vingt-douze mille quatre-vingt-douze Couronnes suédoises (SEK 3.592.092) par l'émission des Nouvelles Parts Sociales, ensemble avec une prime d'émission.

Souscription - Payement

Cidron Delfi, représenté comme indiqué sur la liste de présence, DECLARE:

- souscrire aux Nouvelles Parts Sociales; et
- libérer intégralement les Nouvelles Parts Sociales à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de cent cinquante-sept millions cent soixante-sept mille neuf cent quarante-et-une Couronnes suédoises et quatre-vingt-huit øres (SEK 157.167.941,88), par conversion du compte 115 «prime d'émission et équivalents» de la Société pour un montant de cent cinquante-sept millions sept cent deux mille trente-trois Couronnes suédoises et quatre-vingt-huit øres (SEK 157.702.033,88).

Seconde résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée DECIDE à l'unanimité de modifier l'Article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social souscrit et libéré de la Société s'élève à trois millions cinq cent quatre-vingt-douze mille quatre-vingt-douze Couronnes suédoises (SEK 3.592.092), représenté par trois cent cinquante-neuf millions deux cent neuf mille deux cent (359.209.200) Parts Sociales entièrement libérées, divisées en deux cent trente-quatre millions deux cent neuf mille deux cent (234.209.200) Parts Sociales Traçantes de Classe 1 composées de quarante-huit millions sept cent soixante-dix-huit mille sept cent quatre-vingt-seize (48.778.796) Parts Sociales Ordinaires Traçantes de Classe A1 et de quarante-six millions trois cent cinquante-sept mille six cent une (46.357.601) Parts Sociales Traçantes de Classe A1, quarante-six millions trois cent cinquante-sept mille six cent une (46.357.601) Parts Sociales Traçantes de Classe C1, quarante-six millions trois cent cinquante-sept mille six cent une (46.357.601) Parts Sociales Traçantes de Classe D1, et cent vingt-cinq millions (125.00.000) de Parts Sociales Traçantes de Classe 2 composées de vingt-cinq millions (25.000.000) Parts Sociales Ordinaires Traçantes de Classe A2, de vingt-cinq millions (25.000.000) Parts Sociales Traçantes de Classe A2, de vingt-cinq millions (25.000.000) Parts Sociales Traçantes de Classe B2, de vingt-cinq millions (25.000.000) Parts Sociales Traçantes de Classe C2 et de vingt-cinq millions (25.000.000) Parts Sociales Traçantes de Classe D2, ayant chacune une valeur nominale d'un øre (SEK 0.01).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE notarié, dressé et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la mandataire des personnes comparantes, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Gomes, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 avril 2016. Relation: EAC/2016/10175. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2016117747/179.

(160092542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2016.

NEIF II Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 193.219.

In the year two thousand sixteen, on the twentieth day of May,

Before us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Next Estate Income Fund II S.C.S. SICAV-FIS, a common limited partnership (société en commandite simple or "SCS") qualifying as an investment company with variable share capital (SICAV) and established as a specialised investment fund (SIF), incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 187.685,

here represented by Mrs Sophie Mathot, Clerc de notaire, professionally residing in Senningerberg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 19 May 2016.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”), representing the entire share capital of NEIF II Holding S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies’ register under number B 193.219, incorporated pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg on 24 November 2014 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 218 on 28 January 2015 (hereinafter the “Company”). The Company’s articles of association were amended last pursuant to a deed of Maître Jacques Kessler residing in Petange on 23 December 2015 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1271 on 29 April 2016.

The Sole Shareholder declared having waived any notice requirement and deliberated on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of three million one hundred and five thousand five hundred euro (EUR 3,105,500.-) represented by thirty-one thousand fifty-five (31,055) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, up to three million seven hundred and fifty-one thousand three hundred euro (EUR 3,751,300.-) through the issue of six thousand four hundred and fifty-eight (6,458) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each; subscription and fully payment in cash of all the new shares by the Company’s sole shareholder.

3. Amendment of article 6 of the articles of association.

4. Miscellaneous.

The Sole Shareholder required the undersigned notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decided to increase the Company’s share capital by an amount of six hundred and forty-five thousand eight hundred euro (EUR 645,800.-) from its current amount of three million one hundred and five thousand five hundred euro (EUR 3,105,500.-) represented by thirty-one thousand fifty-five (31,055) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) to three million seven hundred and fifty-one thousand three hundred euro (EUR 3,751,300.-) through the issue of six thousand four hundred and fifty-eight (6,458) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each each.

The six thousand four hundred and fifty-eight (6,458) new shares issued have been subscribed and fully paid up by the Sole Shareholder, aforementioned, entirely by a contribution in cash in an amount of six hundred and forty-five thousand eight hundred euro (EUR 645,800.-), which is at the disposal of the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder decided to amend article 6 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The Company's share capital is set at three million seven hundred and fifty-one thousand three hundred euro (EUR 3,751,300.-) represented by thirty-seven thousand five hundred and thirteen (37,513) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at two thousand euro (EUR 2,000).

Powers

The appearing person, acting in the above stated capacity does hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error (s)) to the present deed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English text and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède.

L’an deux mille seize, le vingtième jour du mois de mai,

Par-devant nous, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Next Estate Income Fund II S.C.S. SICAV-FIS, une société en commandite simple établie sous la forme d'une société d'investissement à capital variable (SICAV) organisée en fonds d'investissement spécialisé (FIS), constituée et existant selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.685,

ici représentée par Sophie Mathot, Clerc de notaire, résidant professionnellement à Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, à Luxembourg, le 19 mai 2016.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique»), représentant l'intégralité du capital social de NEIF II Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193.219, constituée selon acte reçu par Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 24 novembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°218 en date du 28 janvier 2015 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jacques Kessler de résidence à Petange en date du 23 décembre 2015 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1271 du 29 avril 2016.

L'Associé Unique a déclaré avoir renoncé à toute formalité de convocation et a délibéré sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de trois millions cent cinq mille cinq cents euros (EUR 3.105.500,-) représenté par trente et un mille cinquante-cinq (31.055) parts sociales d'une valeur de cent euros (EUR 100,-) chacune, jusqu'à un montant de trois millions sept cent cinquante et un mille trois cents euros (EUR 3.751.300,-) par l'émission de six mille quatre cent cinquante-huit (6.458) parts sociales d'une valeur de cent euros (EUR 100,-) chacune; souscription et libération intégrale en espèces des nouvelles parts par l'Associé Unique de la Société.

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

3. Divers.

L'Associé Unique requiert le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six cent quarante-cinq mille huit cents euros (EUR 645.800,-), afin de l'augmenter de son montant actuel de trois millions cent cinq mille cinq cents euros (EUR 3.105.500,-) représenté par trente et un mille cinquante-cinq (31.055) parts sociales d'une valeur de cent euros (EUR 100,-) chacune à trois millions sept cent cinquante et un mille trois cents euros (EUR 3.751.300,-) par l'émission de six mille quatre cent cinquante-huit (6.458) parts sociales d'une valeur de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les six mille quatre cent cinquante-huit (6.458) nouvelles parts sociales émises ont été entièrement souscrites et intégralement payées par l'Associé Unique, susmentionnée, par un apport en numéraire, de telle manière que le montant de six cent quarante-cinq mille huit cents euros (EUR 645.800,-), est maintenant à la disposition de la Société ainsi qu'il l'a été justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de trois millions sept cent cinquante et un mille trois cents euros (EUR 3.751.300,-) représenté par trente-sept mille cinq cent treize (37.513) parts sociales, d'une valeur de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ deux mille euros (EUR 2.000).

Pouvoirs

La personne comparante es qualité qu'elle agit donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

Dont acte, passé à Senningerberg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Sophie Mathot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 24 mai 2016. 1LAC / 2016 / 16632. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 mai 2016.

Référence de publication: 2016118070/135.

(160092390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2016.

CJ Invest Services, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-7333 Steinsel, 50, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 206.397.

— STATUTS

L'an deux mille seize,

le dix-huit mai.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Jordan COLLARD, administrateur de société, né à Arlon (Belgique), le 12 janvier 1993, demeurant au 6, Arelerstrooss, L-8395 Septfontaines,

ici représenté par:

Monsieur Wei ZHANG, employé privé, avec adresse professionnelle au 1-3, Millewee, L-7257 Helmsange, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Luxembourg, le 28 avril 2016.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présente acte à des fins d'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme il est dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le comparant et tous ceux qui par la suite pourraient devenir propriétaire de parts sociales une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet principal le conseil en électrotechnique ainsi que le commerce en générale d'articles de la branche.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 3. La société est établie pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «CJ Invest Services», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la Commune de Steinsel, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.-EUR) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, Monsieur Jordan COLLARD, prénommé et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par la seule signature de son gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux (2) gérants, sauf dispositions contraires à fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2016.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à environ huit cents euros.

Résolutions de l'associée unique

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi au 50, Rue des Prés, L-7333 Steinsel, Grand-Duché de Luxembourg.

2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Jordan COLLARD, administrateur de société, né à Arlon (Belgique), le 12 janvier 1993, demeurant au 6, Arelerstrooss, L-8395 Septfontaines, Grand-Duché de Luxembourg.

Vis-à-vis des tiers la société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

3.- Le gérant unique préqualifié pourra nommer un ou plusieurs agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention de la partie constituante sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Helmsange, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, la personne comparante prémentionnée a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: W. ZHANG, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 mai 2016. Relation: EAC/2016/11811. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2016117772/117.

(160092544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2016.

FG Euro Green Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 595.630,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 204.355.

In the year two thousand and sixteen, on eighth day of April.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

FG Asset Management Co. Ltd., having its registered office at 27F, 10, Gukjegeumyung-ro (Yeouido-dong, OneIFC), Yeongdeungpo-gu, Seoul, Korea 150- 876, with registration number 110111-4395384;

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal,

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filled at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of FG Euro Green Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée (a private limited liability company) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 204355 and having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 12 February 2016, and whose articles of association (the "Articles") have not been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations yet.

The appearing party representing the whole Company's share capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company by an amount of five hundred eighty-three thousand one hundred thirty Euro (EUR 583,130.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand

five hundred Euro (EUR 12,500.-) to five hundred ninety-five thousand six hundred thirty Euro (EUR 595,630.-) by issuing five hundred eighty-three thousand one hundred thirty (583,130) new shares (the "New Shares"), each having the same rights and obligations as the existing shares, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and issued with a share premium for a total amount of two million two hundred eighty-five thousand eight hundred seventy Euro (EUR 2,285,870.-), to be issued and fully paid up by way of a contribution in cash amounting to two million eight hundred sixty-nine thousand Euro (EUR 2,869,000.-).

Subscription and payment

FG EURO GREEN PRIVATE REAL ESTATE FUND N°3, a real estate investment trust incorporated and existing under the laws of Republic of Korea, reported to the Financial Supervisory Service of Korea with the report reference number 20151207F0017 (the "REF") represented by NongHyup Bank, having its registered address at 120, Tongil-ro, Jung-gu, Seoul, Korea, acting in its capacity as trustee of the REF by virtue of a proxy given on 7 April 2016 in Seoul, Korea, declares to subscribe to the ownership of the New Shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and issued with a share premium for a total amount of two million two hundred eighty-five thousand eight hundred seventy Euro (EUR 2,285,870.-) for an aggregate total amount of two million eight hundred sixty-nine thousand Euro (EUR 2,869,000.-) and to fully pay up such New Shares and the related share premium amount by way of a contribution in cash amounting to two million eight hundred sixty-nine thousand Euro (EUR 2,869,000.-).

The said proxy, initialed ne varietur by the relevant proxyholder of the REF and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Evidence of such contribution has been given to the notary on the date hereof.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the decision taken under the preceding resolution. Article 5.1 shall now read as follows:

“5.1. The Company's share capital is set at five hundred ninety-five thousand six hundred thirty Euro (EUR 595,630.-), represented by five hundred ninety-five thousand six hundred thirty (EUR 595,630) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand one hundred Euros (EUR 3,100.- EUR).

Declaration

Whereof, the present notarial deed drawn up in Luxembourg on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his/her name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille seize, le huit avril,

Par devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

FG Asset Management Co. Ltd., dont le siège social est sis 27F, 10, Gukjegeumyung-ro (Yeouido-dong, OneIFC), Yeongdeungpo-gu, Seoul, Korea 150- 876 et enregistré sous le numéro 110111-4395384

dûment représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procuration délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrements.

La partie comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") de FG Euro Green Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 204355 et ayant un capital social d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) (la "Société"), constituée par un acte du notaire soussigné, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 12 février 2016 et dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La partie comparante représentant l'ensemble du capital social de la Société demande au notaire de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq cent quatre-vingt-trois mille cent trente euros (583.130,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à cinq cent quatre-vingt-quinze mille six cent trente euros (595.630,- EUR), par la création et l'émission de cinq cent quatre-vingt-trois mille cent trente (583.130) nouvelles parts sociales (les "Nouvelles Parts Sociales") ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, et avec l'émission d'une prime d'émission d'un montant total de deux millions deux quatre-vingt-cinq mille huit cent soixante-dix euros (2.285.870,- EUR) et devant être entièrement libérées par un apport en capital d'un montant de deux millions huit cent soixante-neuf mille euros (2.869.000,- EUR).

Souscription et paiement

FG EURO GREEN PRIVATE REAL ESTATE FUND N°3, un fonds d'investissement immobilier constitué et existant selon les lois de la République de Corée, référencée auprès du Financial Supervisory Service de Corée sous le numéro de référence 20151207F0017 (the "REF") représenté par NongHyup Bank, ayant son siège social au 120, Tongil-ro, Jung-gu, Seoul, Corée, agissant en sa capacité de trustee du REF en vertu d'une procuration délivrée le 7 avril 2016 à Séoul, Corée du Sud, déclare souscrire comme suit à la propriété des Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, et à l'émission d'une prime d'émission d'un montant total de deux millions deux quatre-vingt-cinq mille huit cent soixante-dix euros (2.285.870,- EUR) pour un montant total de deux millions huit cent soixante-neuf mille euros (2.869.000,- EUR) et payer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales et le montant de la prime d'émission y afférente par un apport en numéraire d'un montant total de deux millions huit cent soixante-neuf mille euros (2.869.000,- EUR).

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du REF et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

La preuve de cet apport en capital a été donnée au notaire à la date des présentes.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les décisions prises à la résolution précédente. L'article 5.1 sera dorénavant lu comme suit:

« 5.1. Le capital social de la Société est fixé à cinq cent quatre-vingt-quinze mille six cent trente euros (595.630,- EUR), représenté par cinq cent quatre-vingt-quinze mille six cent trente (595.630) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune.»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en conséquence du présent acte s'élèveront à approximativement trois mille cents Euros (3.100,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connue par le notaire par son nom, son prénom et son adresse, ce dernier a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 14 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/12195. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 mai 2016.

Référence de publication: 2016117855/128.

(160092212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2016.

J'M Coiffure, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7257 Walferdange, 3B, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 205.688.

—
Dépôt rectificatif du dépôt L160070329

L'an deux mil seize, le dix-neuf avril.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

1. Madame Maria Manuela ROSA ANJOS, née le 2 mars 1963 à Chamusca (Portugal), demeurant à L-7395 Hunsdorf, 48, rue de Steinsel.

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes.

Titre I^{er}. Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'un salon de coiffure ainsi que la vente d'articles de la branche.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de «J'M Coiffure».

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Walferdange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de 12.500 Euros (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cents) parts sociales d'une valeur nominale de 125 Euros (cent vingt-cinq euros) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Titre II. Administration - Assemblée Générale

Art. 9. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simple mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 17. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Art. 18. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mil seize.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Madame Maria Manuela ROSA ANJOS, préqualifiée,	100 parts sociales
Total:	100 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.-€) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Evaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de 1.300.- Euros (mille trois cents euros).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la partie comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à un:
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Madame Maria Manuela ROSA ANJOS, née le 2 mars 1963 à Chamusca (Portugal), demeurant à L-7395 Lorentzweiler, 48, rue de Steinsel.

La société est engagée, en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires, par la signature individuelle du gérant.

3. L'adresse de la société est fixée à L-7257 Walferdange, 3B, Millewee.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant a encore rendu la comparante attentive au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société présentement constituée.

Après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signés: M. M. ROSA ANJOS, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 21 avril 2016. Relation: 2LAC/2016/8541. Reçu soixante-quinze euros 75.-.

Le Receveur (signé): MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME

Luxembourg, le 30 mai 2016.

Référence de publication: 2016117967/110.

(160092276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2016.

Les Cottages du Sud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 111.716.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016117989/9.

(160091903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2016.

Nizo Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 160.015.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016118073/9.

(160092004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2016.

Losch Claude S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3333 Hellange, 53, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 139.291.

—
Le Bilan au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016118018/10.

(160092035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2016.

LSF7 Silverstone Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 205.627.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2016.

Référence de publication: 2016118022/10.

(160092447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2016.

Signature.

Nospar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 108.136.

Extrait du Procès-verbal du Conseil d'Administration tenue au siège social le 1^{er} février 2016

- Monsieur Serge KRANCENBLUM, Administrateur, né à Metz (France) le 8 octobre 1961 et demeurant professionnellement au 412 F, route d'Esch L-2086 Luxembourg, est réélu Président du Conseil d'Administration. Il assumera cette fonction pendant la durée de son mandat d'Administrateur qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2016.

Pour NOSPAR S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2016118074/16.

(160092267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2016.

Ortex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3754 Rumelange, 40-42, rue de l'Usine.
R.C.S. Luxembourg B 139.108.

L'an deux mille seize, le quatre mai.

Par devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ORTEX S.A." (numéro d'identité 2008 22 14 470), avec siège social à L-4220 Esch-sur-Alzette, 16, rue de Luxembourg, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 139.108, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri BECK, de résidence à Echternach, en date du 3 juin 2008, publié au Mémorial C, numéro 1585 du 27 juin 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Arnaud ZANDONA, expert-comptable, demeurant professionnellement à Livange,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Albert DONDLINGER, employé privé, demeurant à Dahlem.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Transfert du siège social à L-3754 Rumelange, 40 - 42, rue de l'Usine et modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts.

II. - Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. - L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. - La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-3754 Rumelange, 40-42, rue de l'Usine et en conséquence de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Al. 1^{er}** . Le siège de la société est établi à Rumelange.»

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: ZANDONA, DONDLINGER, J-M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 12 mai 2016. Relation: 1LAC/2016/15458. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 30 mai 2016.

Référence de publication: 2016118092/50.

(160092196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2016.

PAH Luxembourg 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 165.884.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-fourth day of May,

Before us Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PAH Luxembourg 3 S.à r.l, a private limited liability company existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade Register under number B 165.899,

here represented by Me Cécile JAGER, attorney at law, residing in Howald, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on May 24, 2016;

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity, PAH Luxembourg 3 S.à r.l. is the sole partner of PAH Luxembourg 2 S.à r.l., having its registered address at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 165.884, incorporated by deed of the aforementioned notary on December 21, 2011, published in the Memorial C number 385 on February 14, 2012 and of which the articles of incorporation have been amended last by deed of the Me Francis Kessler, notary, on November 20, 2014, published in the Mémorial C number 629 on March 6, 2015.

Which appearing party, represented as stated hereabove, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decrease of the subscribed share capital of the company by an amount of two hundred seventy two million US Dollars (USD 272,000,000.-) so as to bring it down from its present amount of seven hundred eighty one million two hundred ten thousand five hundred eighteen US Dollars (USD 781,210,518.-) to an amount of five hundred nine million two hundred ten thousand five hundred eighteen US Dollars (USD 509,210,518.-) by the cancellation of two hundred seventy two million (272,000,000) parts having a par value of one US Dollar (USD 1.-) each and incorporation of the amount of two hundred seventy two million US Dollars (USD 272,000,000.-) into the share premium account of the company;

2. Amendment of the first paragraph of article 7 of the company's by-laws so as to reflect the proposed decrease of the share capital.

Then, the sole partner takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to decrease the subscribed share capital of the company by an amount of two hundred seventy two million US Dollars (USD 272,000,000.-) so as to bring it down from its present amount of seven hundred eighty one million two hundred ten thousand five hundred eighteen US Dollars (USD 781,210,518.-) to an amount of five hundred nine million two hundred ten thousand five hundred eighteen US Dollars (USD 509,210,518.-) by the cancellation of two hundred seventy two million (272,000,000) parts having a par value of one US Dollar (USD 1.-) each and incorporation of the amount of two hundred seventy two million US Dollars (USD 272,000,000.-) into the share premium account of the company.

Second resolution

The sole partner resolves to amend the first paragraph of article 7 of the by-laws of the company, which now reads as follows:

“ **Art. 7.** The corporate capital of the company is set at five hundred nine million two hundred ten thousand five hundred eighteen US Dollars (USD 509,210,518.-) divided into five hundred nine million two hundred ten thousand five hundred eighteen (509,210,518) parts having a par value of one US Dollar (USD 1.-) each.

(...)”

Valuation - Costs

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed are estimated at two thousand Euros (EUR 2,000.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party represented as stated hereabove, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person representing the above named party acting in the hereabove stated capacity, known to the notary, by her surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-quatre mai,

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PAH Luxembourg 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 165.899,

représentée par Me Cécile JAGER, avocat à la Cour, résidant à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 24 mai 2016.

Laquelle procuration, après avoir été signées “ne varietur” par la personne représentant la partie comparante susnommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La société prénommée, PAH Luxembourg 3 S.à r.l., est l'associé unique de PAH Luxembourg 2 S. à r.l., ayant son siège social au 26-28 rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 165.884 et constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 21 décembre 2011, publié au Mémorial C numéro 385 du 14 février 2012, les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire Me Francis Kessler en date du 20 novembre 2014, publié au Mémorial C numéro 629 du 6 mars 2015.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Agenda

1. Réduction du capital social de la société d'un montant de deux cent soixante-douze millions de Dollars US (USD 272.000.000.-) pour le porter de son montant actuel de sept cent quatre-vingt-un millions deux cent dix mille cinq cent dix-huit Dollars US (USD 781.210.518.-) au montant de cinq cent neuf millions deux cent dix mille cinq cent dix-huit Dollars US (USD 509.210.518.-) par l'annulation de deux cent soixante-douze millions (272.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale de un Dollar US (USD 1.-) chacune, et par l'incorporation du montant de deux cent soixante- douze millions de Dollars US (USD 272.000.000.-) au compte prime d'émission de la société;

2. Modification du premier paragraphe de l'article 7 des statuts de la société afin de refléter la réduction du capital social proposée.

L'associé unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de réduire le capital social de la société d'un montant de deux cent soixante-douze millions de Dollars US (USD 272.000.000.-) pour le porter de son montant actuel de sept cent quatre-vingt- un millions deux cent dix mille cinq cent dix-huit Dollars US (USD 781.210.518.-) au montant de cinq cent neuf millions deux cent dix mille cinq cent dix-huit Dollars US (USD 509.210.518.-) par l'annulation de deux cent soixante-douze millions (272.000.000) de parts

sociales ayant une valeur nominale de un Dollars US (USD 1,-) chacune, et par l'incorporation du montant de deux cent soixante-douze millions de Dollars US (USD 272.000.000,-) au compte prime d'émission de la société.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 7 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 7.** Le capital social de la société est fixé à cinq cent neuf millions deux cent dix mille cinq cent dix-huit Dollars US (USD 509.210.518,-) représenté par cinq cent neuf millions deux cent dix mille cinq cent dix-huit (509.210.518) parts ayant une valeur nominale d'un Dollar US (USD 1,-) chacune.

(...)”

Evaluation - Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à deux mille Euros (EUR 2.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne représentant la partie comparante, es qualité qu'elle agit connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Cécile Jager, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.I, le 27 mai 2016. 1LAC/2016/17179. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 mai 2016.

Référence de publication: 2016118104/120.

(160092304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2016.

Sabado Westend Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 203.777.

In the year two thousand and sixteen,
on the nineteenth day of the month of May.

there appeared:

“Anglia UK Real Estate Portfolio 1 S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registere office at 10, Rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg (RCS, Luxembourg, section B number 203 599),

duly represented by Mr Emanuele VECCHIO, employee, with professional address at 10, rue Antoine Jans, L-1820, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given to him on 17 May 2016.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, remains annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party is the sole unitholder (the "Sole Unitholder") of "Sabado Westend Investments S.à r.l." (the "Company"), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 10, Rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B number 203 777 and incorporated with an issued subscribed share capital of twenty-three thousand Pounds Sterling (23'000.- GBP) pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary on 21 January 2016, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 29 April 2016, number 1280 and page 61425; the articles of incorporation of which have not been amended since.

The Sole Unitholder representing the whole corporate capital of the Company requires the undersigned notary to act the following sole resolution:

Sole resolution

The Sole Unitholder RESOLVES to amend the corporate purpose of the Company.

Accordingly Article three (3) of the Company's articles of incorporation shall now read as follows:

Art. 3. “The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity as well as any real estate properties. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin and/or real estate properties and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.”

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with Us, undersigned notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize,
le dix-neuf mai.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«Anglia UK Real Estate Portfolio 1 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituant et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 10, Rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg (RCS, Luxembourg, section B numéro 203 599),

ici représentée par:

Monsieur Emanuele VECCHIO, employé privé, avec adresse professionnelle au 10, rue Antoine Jans, L-1820, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée en date du 17 mai 2016.

La prédite procuration, signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est le seul et unique associé (l'«Associé Unique») de «Sabado Westend Investments S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 10, Rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 203 777 et constituée avec un capital social souscrit et émis de vingt-trois mille Livres Sterling (23'000.-GBP) suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 21 janvier 2016, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 29 avril 2016 sous le numéro 1280 et page 61425 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

Lequel Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, requiert le notaire instrumentant d'acter la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique DECIDE de modifier l'objet social de la Société.

En conséquence, l'Article trois (3) des statuts de la Société se lira désormais comme suit:

Art. 3. «L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tout titre, action et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée ainsi que toutes propriétés immobilières. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la

gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit et/ou de propriétés immobilières et les réaliser par voie de vente, transfert, échange ou autrement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations, et tout type de titres de dette et de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.»

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. VECCHIO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 mai 2016. Relation: EAC/2016/11720. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2016118162/109.

(160092476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2016.

Robeco Global Total Return Bond Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 177.719.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2016 a décidé de renouveler le mandat des administrateurs suivants:

Madame Edith J. SIEMANN Robeco Groep N.V., Coolingsingel 120, NL-3011 AG Rotterdam;

Monsieur Stefan GORDIJN, Robeco Groep N.V., Coolingsingel 120, NL-3011 AG Rotterdam

Monsieur Dirk R. van BOMMEL, Robeco Groep N.V., Coolingsingel 120, NL-3011 AG Rotterdam

jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a décidé de nommer KPMG Audit, 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en sa qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017.

Pour ROBECO GLOBAL TOTAL RETURN BOND FUND

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2016118140/19.

(160092355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2016.

Sagasta Corporate Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 179.469.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016118163/9.

(160091639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2016.

Sky (Logistics) Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 199.219.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'associé unique de la Société en date du 27 Mai 2016 que la société BRE/Management 8 S.A. a démissionné en tant que gérant (geschäftsführer) de la Société avec effet au 27 Mai 2016.

Les associés de la Société ont décidé de nommer la société Logicor Europe Management S.A., société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 35 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 205.393, en tant que gérant (geschäftsführer) de la Société, avec effet au 27 Mai 2016 pour une durée indéterminée.

La Société est désormais gérée par la société Logicor Europe Management S.A. en qualité de gérant (geschäftsführer).
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 Mai 2016.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2016118171/20.

(160092427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2016.

Sova S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1A, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 169.990.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016118174/9.

(160092346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2016.

Selectum SICAV - SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 153.724.

—
Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2016.

Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2016118189/11.

(160092323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2016.

Movil Wave, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 165.409.

—
RECTIFICATIF

Il y a lieu de rectifier comme suit la publication, dans le Mémorial C n° 1738 du 15 juin 2016, page 83378, de la mention du dépôt au Registre de commerce et des sociétés des comptes 2014 de la société Movil Wave:

au lieu de:

" Les comptes annuels au 31 Décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.",
lire:

"" Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg."

Référence de publication: 2016118303/13.

**HBS Sally Luxembourg Holding II Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. HBC Global Properties Luxembourg II S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 197.740.

—
RECTIFICATIF

Dans l'en-tête de la publication du changement de dénomination, à la page 68465 du Mémorial C n° 1427 du 18 mai 2016, de la publication du changement de dénomination de l'associé unique, à la page 68743 du Mémorial C n° 1433 du 18 mai 2016 et de la publication de la mention des statuts coordonnés, à la page 98986 du Mémorial C n° 2063 du 13 juillet 2016, il y a lieu de corriger comme suit la dénomination de la société:

- au lieu de:

"HBC Sally Luxembourg Holding II Company S.à r.l.",

- lire:

" HBS Sally Luxembourg Holding II Company S.à r.l."

La même correction doit être apportée dans les sommaires des Mémorial 1427 à la page 68449, 1433 à la page 68737 et 2063 à la page 98997.

Référence de publication: 2016118304/19.

Xinxing Pipes (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 175.787.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016118260/9.

(160092351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2016.

Yangtze Solar Power (Luxembourg) Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 170.617.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016118261/9.

(160092487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2016.

PHC Restauration S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Services & Solutions).

Siège social: L-2440 Luxembourg, 100, rue du Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 190.031.

—
L'an deux mille seize, le douze mai.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Paul Henri CHAHMERIAN, commerçant, né le 24 mai 1982 à Oullins (France), demeurant à L-2440 Luxembourg, 100, rue du Rollingergrund, ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a, par son mandataire, requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée «Services & Solutions», avec siège social à L-8086 Bertrange, 72, Cité Am Wenkel, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 190.031, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 04 septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3061 du 22 octobre 2014. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

- Que le comparant est le seul et unique associé actuel de ladite société et qu'il s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale constate que Monsieur Paul Henri CHAHMERIAN, préqualifié, est devenu le propriétaire de toutes les parts sociales originaires détenues par Monsieur Jean PIERENNE en date du 10 mai 2016.

Cette transmission de parts sociales est approuvée conformément à l'article 7 des statuts et les dorénavant associés la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le susdit cessionnaire est le propriétaire des parts sociales lui transmis à partir du jour de la transmission.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la Société en PHC Restauration S.à r.l. et en conséquence de modifier l'article deux (2) des statuts comme suit:

« **Art. 2.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de PHC Restauration S.à r.l. (ci-après la Société).»

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social, et en conséquence de modifier l'article trois (3) des statuts comme suit:

« **Art. 3.** La société a pour objet:

- l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques, à consommer sur place ou à emporter

- l'activité de traiteur, la préparation et fourniture de plats, de buffets froids et chauds à base de viande et autres, ainsi que de produits de viande et de salades, la vente de vins et produits dérivés, la vente de produits d'épicerie fine, l'organisation de banquets, réceptions et

- l'achat et la vente de produits alimentaires, non-alimentaires, de boissons alcoolisées et non-alcoolisées

La société a également pour objet toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de transférer l'adresse du siège social de la Société vers L-2440 Luxembourg, 100, rue du Rollingergrund et en conséquence de modifier l'article cinq (5) des statuts comme suit:

« **Art. 5.** Le siège social est établi dans la Commune de la Ville de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission du gérant en fonction et de nommer pour une durée indéterminée à la fonction de gérant unique:

Monsieur Paul Henri CHAHMERIAN, commerçant, né le 24 mai 1982 à Oullins (France), demeurant à L-2440 Luxembourg, 100, rue du Rollingergrund.

Vis-à-vis de tiers la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 1.100,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

107554

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 24 mai 2016. Relation GAC/2016/3953. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016118191/75.

(160092253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2016.
